



Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

Plan des servitudes

Echelle : 1 / 5000

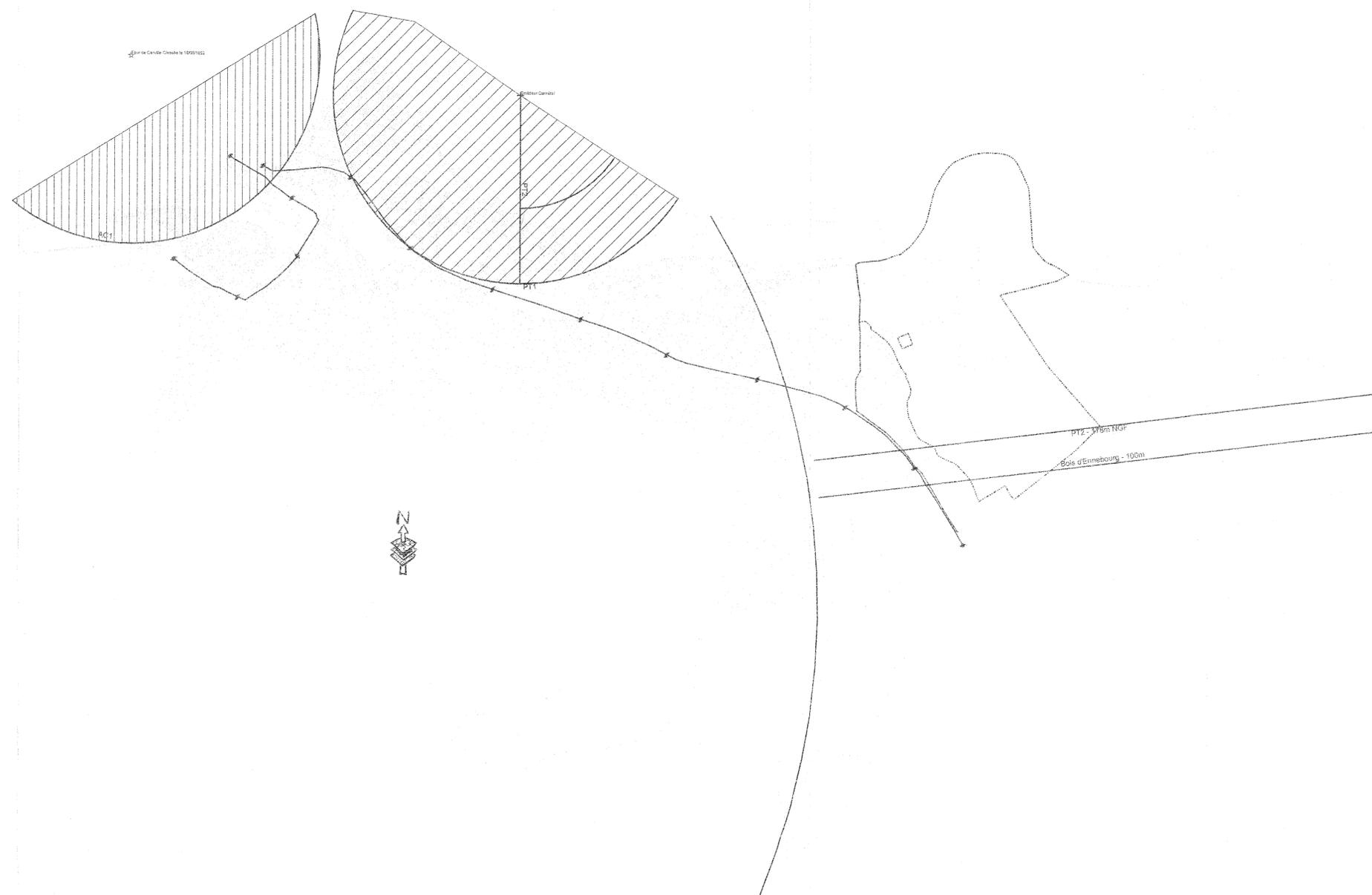
Vu pour être annexé à la délibération en date du :

11/03/2005

P.O.S. approuvé le 07 mai 1981
Mise en révision le 14 mai 2002
P.L.U. arrêté le 14/12/2004
P.L.U. approuvé le 11/03/2005



Le Maire



-  AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés
-  PT1 - Servitudes relatives aux protections radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
-  PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
-  PT3 - PT4 - Servitudes relatives aux réseaux et aux lignes de télécommunication
-  Périimètre de protection immédiate
-  Périimètre de protection rapproché
-  Périimètre de protection éloigné